



Les CA qui envisagent d'obtenir le titre de CFP devraient entreprendre leurs démarches dès maintenant

À compter du 1^{er} juillet 2010, le Conseil relatif aux standards des planificateurs financiers (CRSPF) rehaussera ses exigences relativement à l'obtention du titre de *Certified Financial Planner* (CFP). Les CA qui ont de l'expérience en planification financière devraient agir dès maintenant pour obtenir leur agrément selon les exigences actuelles.

En vertu d'une entente conclue avec l'ICCA, le CRSPF reconnaît l'expertise des CA. Cette entente exempte actuellement les CA du tronc commun du programme du CRSPF et leur permet d'obtenir le titre de CFP s'ils :

- comptent trois ans d'expérience de travail en planification financière,
- réussissent l'examen actuel des CFP, soit un examen à choix multiples axé sur les compétences et dont la durée est de six heures, et
- s'engagent à respecter le code de déontologie et les normes d'exercice du CRSPF.

Les modifications suivantes seront apportées à l'entente à compter du 1^{er} juillet 2010. Les CA continueront d'être exemptés du tronc commun et d'être admissibles au titre de CFP s'ils comptent trois ans d'expérience, mais ils seront aussi tenus de :

- réussir les deux nouveaux examens du CRSPF sur les compétences professionnelles, soit le «PCE 1», à choix multiple, et le «PCE 2», composé de diverses questions axées sur les compétences;
- réussir le cours de synthèse obligatoire pour être admis au PCE 2;
- respecter le code de déontologie et les normes d'exercice du CRSPF;
- demeurer inscrits au tableau des membres du CRSPF tout au long du cheminement menant à l'obtention du titre de CFP.

L'examen dans sa forme actuelle (examen à choix multiples d'une durée de six heures) sera tenu à trois reprises, soit le 13 juin 2009, le 14 novembre 2009 et le 12 juin 2010.

L'ensemble des directives ainsi que les formulaires d'inscription à l'examen sont disponibles en ligne à l'adresse www.fpssc.ca. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le personnel du CRSPF au 416-593-8587 ou au 1-800-305-9886 (sans frais), ou encore à inform@fpssc.ca.